

PROGRAMME DE LA FORMATION CQP APS

- ✓ Former le personnel désireux d'accéder à l'un des métiers du secteur de la prévention/sécurité, en remplissant les conditions du décret à paraître et du livre VI du Code de la Sécurité Intérieure

Objectifs pédagogiques :

Public concerné :

Toute personne désirant exercer la fonction d'agent de sécurité.

Pré-requis :

Etre en possession du numéro d'autorisation préalable délivré par le CNAPS

Entretien de motivation, savoir lire, écrire et effectuer les 4 opérations mathématiques

Moyens pédagogiques :

Salle de formation équipée : Panneau SSI pédagogique, centrale intrusion, centrale de vidéosurveillance, outils informatiques, moyens de communication...

Validation :

L'examen est composé de quatre épreuves (sauf dérogation) comprenant 15 UV au total :

- Épreuve module Sauveteur Secouriste du Travail (1UV)
- Épreuve théorique (modules incendie, cadre légal et déontologique, surveillance générale) (13 UV à valider sous forme d)
- Épreuve pratique individualisée (déclaration apte ou inapte par un jury composé de représentants de la profession)

Le certificat de qualification est délivré par l'ADEF.

Durée

182 heures (inclus Examen)

UV 1: MODULE SECOURISME (14h00)

- Être capable d'intervenir face à une situation de travail
- Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

UV 2 : MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE (16h00)

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires
- Connaître les dispositions utiles du code pénal.
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche

UV 3 : MODULE GESTION DE CONFLIT (5h00)

- Être capable d'analyser les comportements conflictuels
- Être capable de résoudre un conflit.

UV 4 : MODULE STRATEGIE (6h00)

- Connaître les outils de transmission informatique
- Transmission des consignes et information

COMPLEMENT MODULE JURIDIQUE (5h00)

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires
- Connaître les dispositions utiles du code pénal
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche

COMPLEMENT GESTION DE CONFLIT (9h00)

- Être capable d'analyser les comportements conflictuels.
- Être capable de résoudre un conflit.
- Être capable de gérer une situation conflictuelle

COMPLEMENT MODULE STRATEGIE (2h00)

- Connaître les outils de transmission
- Savoir transmettre des consignes.
- Réaliser une remontée d'informations.

UV 5 : MODULE PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE

- Initiation au risque incendie

UV 6 : MODULE MODALITE D'APPREHENSION AU COURS DE L'EXERCICE DU METIER (07h00)

- Application de l'art. 73 du code de procédure pénale.
- Application de l'art.73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS

UV 7 : MODULE SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES (13h00)

- Prévention des risques terroristes
- Réagir face à une attaque
- Secourir

UV 8 : MODULE PROFESSIONNEL (45 heures)

- Appliquer les techniques d'information et de communication
- Savoir transmettre les consignes et les informations
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS
- Savoir contrôler les accès
- Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité
- Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes

UV 9 : MODULE PARLATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES (7h00)

- Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages

UV 10 : MODULE SURVEILLANCE PAR MOYENS ELECTRONIQUES DE SECURITE (7h00)

- Systèmes de télésurveillance et de vidéo-protection

UV 11 : MODULE GESTION DES RISQUES (11h00)

- Maîtriser la gestion des alarmes
- Protéger le travailleur isolé Sensibilisation au risque électrique

UV 12 : MODULE EVENEMENTIEL SPECIFIQUE (7h00)

- Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation
- Identifier les acteurs d'un événement
- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements

UV 13 : MODULE GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DEGRADEES (7h00)

- Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes.

UV 14 : MODULE INDUSTRIEL SPECIFIQUE (7h00)

- Evaluer les risques professionnels
- Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques
- Etre capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux

Recyclages et formations complémentaires :

Recyclage du certificat SST tous les deux ans

Recyclage de la formation à prévoir avant la demande de renouvellement de la carte professionnelle

(Tous les 5 ans), selon le Décret no 2017-606 du 21 avril 2017 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité.

